

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 105

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Décembre 1970

Où « contester » tourne à l'absurde

Nous avons vu déjà (Cf. nos numéros 47 et 83) que le verbe *contester*, dans sa nouvelle acception, remplace abusivement combattre, critiquer, disputer, ou donne lieu à des raccourcis inadmissibles, comme « contester une décision » (on en conteste le bien-fondé), ou « contester une institution » (on en conteste la légitimité, ou la valeur).

Mais voici un cas où *contester* dit le contraire de ce qu'on veut exprimer. On a pu lire, au moment où il fut question du dépôt à l'exportation : « Les éditeurs suisses *contestent* le caractère discriminatoire de cette mesure. » Le rédacteur de cette information voulait dire que les éditeurs protestaient. Mais sa phrase signifiait, en bon français : ils estiment que cette mesure n'a pas un caractère discriminatoire...

Tout récemment, le correspondant de Paris d'un quotidien romand, après avoir relevé toutes les critiques qu'on peut formuler à l'égard des prix littéraires, écrivait : « ... si l'on *conteste* l'existence des prix, personne ne *conteste* les choix, cette année. » Or, on ne peut pas contester l'existence des prix, puisque — incontestablement ! — ils existent... Il fallait écrire : Si l'on conteste la valeur (ou l'intérêt, ou le bien-fondé, etc.) des prix (ou de leur existence), personne ne critique les choix, cette année.

Ces deux exemples montrent que l'abus de *contester*, mis à toutes les sauces, peut tourner à l'absurde, ou, à tout le moins, engendrer des ambiguïtés que le contexte ne suffira pas toujours à éclaircir.

« Contestataire »

Un lecteur nous fait opportunément observer que Littré avait retenu le mot « contestateur » (celui qui conteste), qu'on trouve notamment dans Scarron. Ni l'Académie, ni Larousse ni Robert ne l'ont repris.

Il était pourtant beaucoup mieux formé que « contestataire » (qu'on songe par exemple à la différence entre donateur et donataire), et mériterait — l'actualité aidant — d'être remis en honneur.

« Conjoint »

Les agences internationales nous parlent souvent de communiqués *conjoint*s publiés par deux ou plusieurs pays ou ministres des affaires étrangères. Dernièrement, un confrère de Berne parlait d'un rapport *conjoint* demandé à deux départements fédéraux.

Il s'agit de communiqués communs, d'un rapport commun.

Conjoint signifie : joint avec, intimement uni.

Pléonasmes vicieux

C'est une regrettable spécialité de nos informateurs de Sottens. Entendu par exemple au journal du soir du 1er décembre :

— De ces rapports, de cette normalisation, on *en* a parlé aujourd'hui à Bonn.

— A cette menace, il faut *y* revenir.

Et au journal de midi du 2 décembre :

— De cela, on *en* est loin encore.

Médecins « généralistes »

Un hebdomadaire a consacré une série d'articles aux médecins qui, à la différence des spécialistes, se consacrent à la médecine dite générale. L'auteur les a appelés « généralistes ».

Il ignore apparemment que, depuis une dizaine d'années, on parle d'omnipraticiens (mot enregistré par Robert).

« En arrière »

On ne dit pas : « Il y a trois ans en arrière », mais : il y a trois ans.

Le correspondant à Washington du « Miroir du monde » parle du Pentagone en prononçant « Pentagaune ». C'est du franglais.